

Conseil Communautaire du 21 mars 2024



BUDGETS 2024

INTRODUCTION

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu à l'occasion de la séance du dernier Conseil communautaire du 29 février 2024, le vote du budget 2024 s'inscrit dans un contexte social et économique qui pèse désormais durablement sur les collectivités locales.

L'inflation, même si elle régresse, et la demande sociale associée réduisent les marges de manœuvre financières des collectivités alors même que celles-ci en tant que premier investisseur public du pays, sont un soutien incontournable aux entreprises et à l'emploi.

Aussi, dans un tel contexte Sète Agglopôle Méditerranée fait le choix d'assurer le plein exercice des services rendus à la population et de maintenir à un niveau élevé son programme d'investissement soit 66,8 M€ en 2024 tous budgets confondus.

Toutefois afin que la trajectoire financière de l'agglomération puisse lui permettre de conserver des marges de manœuvres futures et ce, sans recourir au levier fiscal, l'ensemble des acteurs de l'agglomération devra contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et faire preuve de sobriété dans la conduite des politiques publiques à mener sur le territoire.

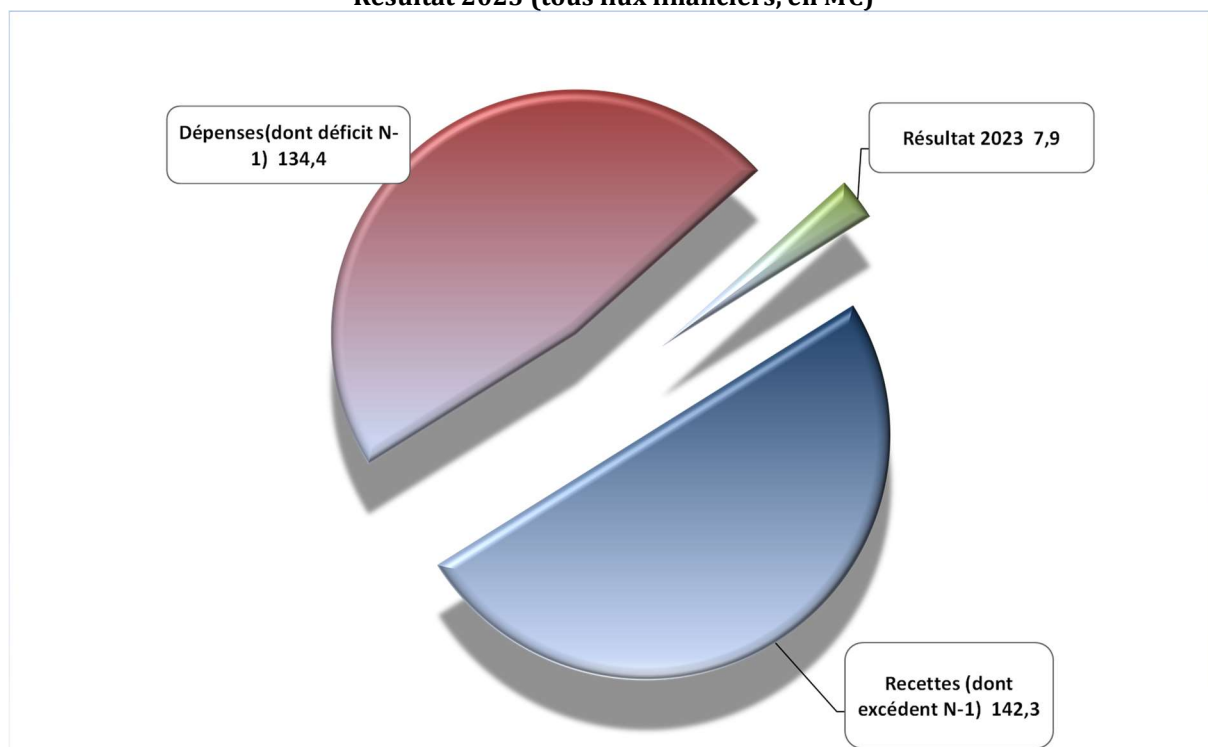
LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les grandes masses budgétaires 2024 du budget principal

Le budget 2024 a été élaboré en intégrant les résultats de clôture du précédent exercice afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	43 558 450,11	40 333 084,73
OPERATIONS D'ORDRE	1 957 418,07	8 931 854,38
TOTAL	45 515 868,18	49 264 939,11
SOLDE D'EXECUTION BRUT	3 749 070,93	
RESULTAT REPORTE 2022	-9 945 991,72	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-6 196 920,79	
RESTES A REALISER	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	6 196 920,79	
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	71 048 029,59	88 603 060,01
OPERATIONS D'ORDRE	7 915 216,31	940 780,00
TOTAL	78 963 245,90	89 543 840,01
SOLDE D'EXECUTION BRUT	10 580 594,11	
RESULTAT REPORTE 2022	3 522 199,08	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	14 102 793,19	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	-6 196 920,79	
SECTION D'EXPLOITATION	14 102 793,19	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	7 905 872,40	

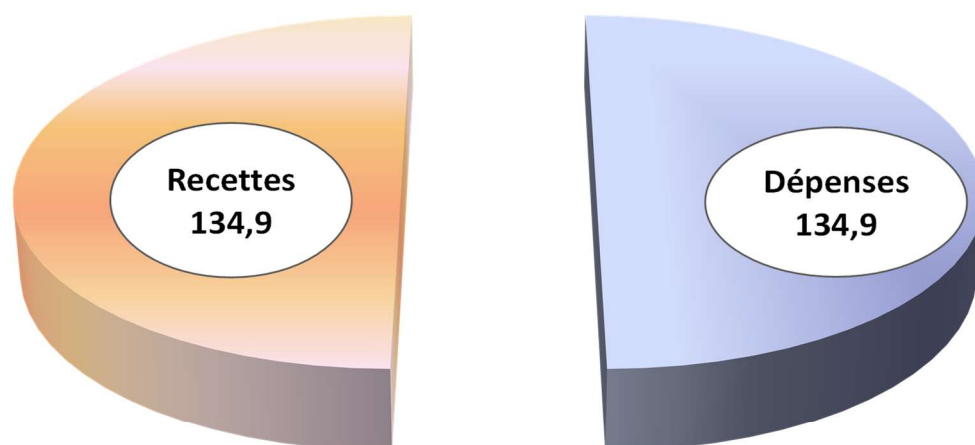
Résultat 2023 (tous flux financiers, en M€)

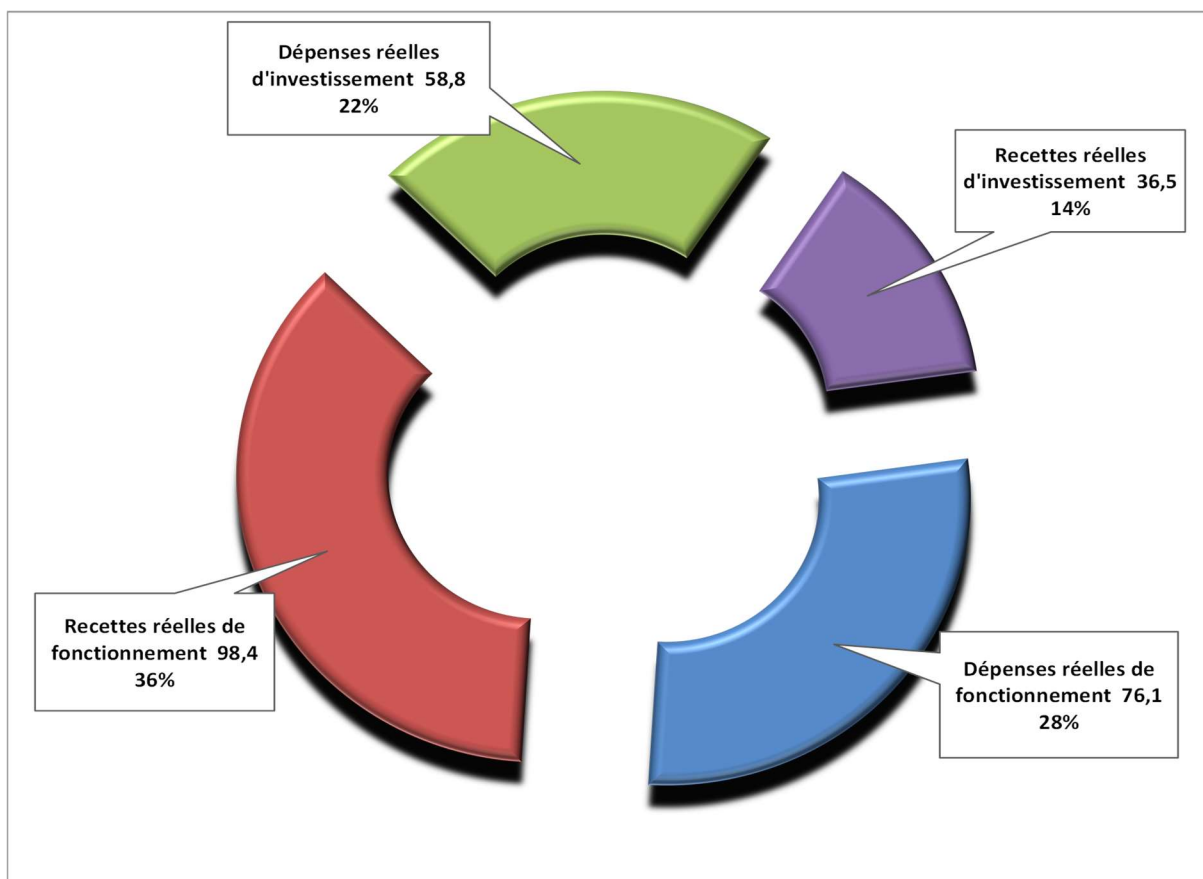


Le résultat consolidé fin 2023 est évalué à un solde positif de 7,9 M€. Ce résultat fait l'objet d'une intégration au budget primitif 2024 et contribue ainsi au financement des dépenses d'équipement.

Les masses financières atteignent en valeur réel 134,9 M€, en évolution de +10,6 M€ par rapport au BP 2023 (124,3 M€).

Les grandes masses (flux réels, en M€)





SYNTHESE BUDGETAIRE (mouvements réels)

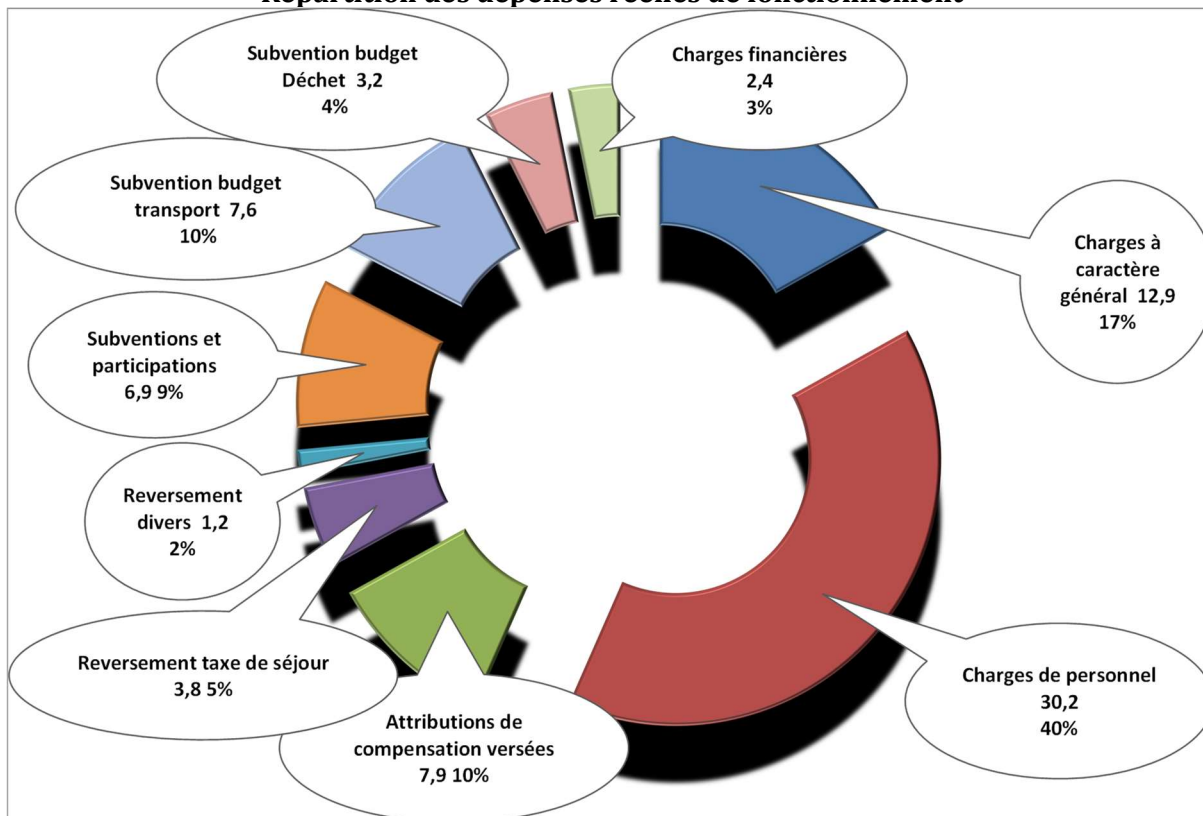
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	88 603 060	90 533 016	2,18%
Impôts et taxes communaux	72 275 269	73 779 399	2,1%
Dotations et participations	13 062 325	13 388 049	2,5%
Produits des services	2 225 728	2 298 312	3,3%
Autres recettes	1 039 738	1 067 255	2,6%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	71 048 030	76 095 900	7,1%
Charges et moyens des services	12 150 873	12 858 894	5,8%
Dépenses de personnel	27 488 250	30 200 000	9,9%
Subventions et participations	15 890 636	17 762 392	11,8%
Atténuation de produits	13 936 336	12 818 614	-8,0%
Intérêts d'emprunts	1 498 656	2 405 000	60,5%
Autres dépenses	83 278	51 000	-38,8%
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION
RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 333 085	36 460 137	-9,6%
Emprunt	16 300 000	20 153 336	23,6%
Subventions	7 698 764,32	7 258 880	-5,7%
FCTVA et autres	2 982 149,75	2 500 000	-16,2%
Cessions	0	0	-
autres recettes	13 352 170,66	6 547 921	-51,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 558 450	52 606 204	20,77%
Dépenses d'équipement	37 090 726,53	46 885 204	26,4%
Remboursement capital de la dette	4 460 235,69	5 400 000	21,1%
Autres dépenses	571 923,09	321 000	-43,9%
Participations et avances financières	1 435 564,80	0	-100,0%

II. Section de fonctionnement

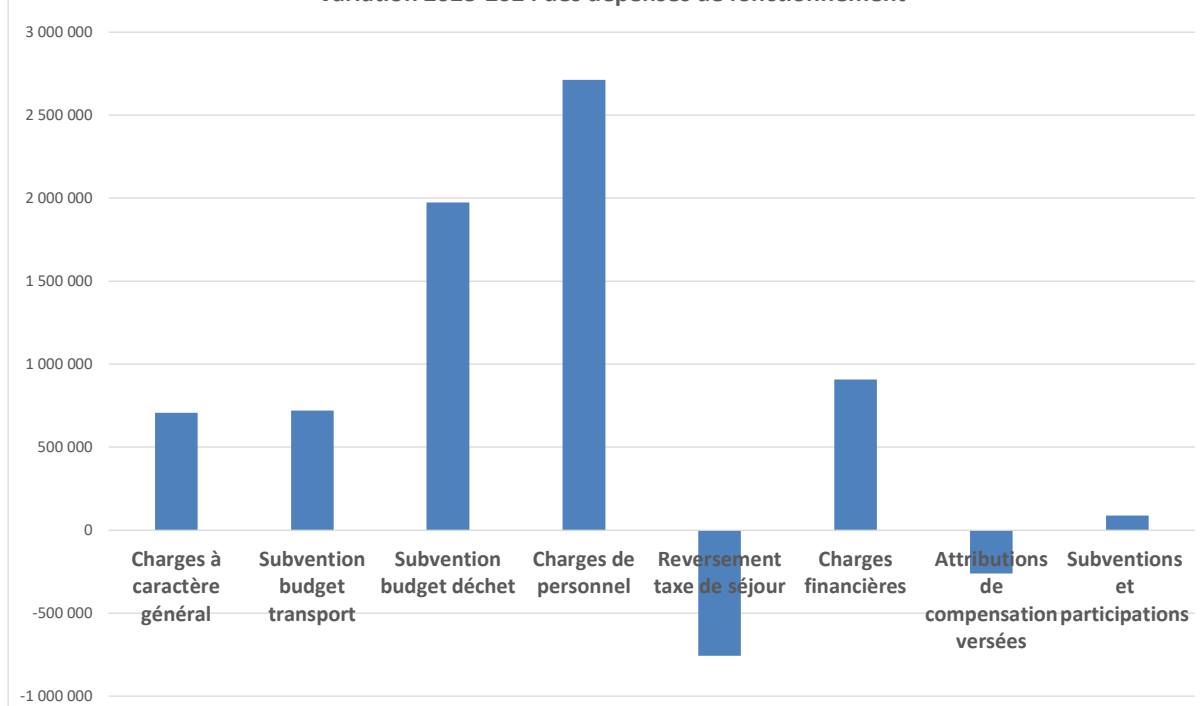
A. Dépenses de Fonctionnement : 99,64 M€

- Dépenses réelles de fonctionnement : 76,1 M€

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Variation 2023-2024 des dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (40 %) suivi des charges à caractère général (17 % correspondant aux fluides, contrats de prestations de services, etc.), des participations et subventions ainsi que des attributions de compensation.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2024 s'explique par plusieurs variables :

- Charges de personnel : + 2,7 M€

Les mesures réglementaires 2024 expliquent cette variation pour un volume de 1,39 M€ : bénéfice pour l'ensemble des agents d'une revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grilles indiciaires ; impact en année pleine de la hausse du point d'indice intervenu en juillet 2023 (+1,5 %) ; hausse du SMIC, GVT (dont avancement d'échelons).

Les mouvements de personnel (entrées/sorties) expliquent à hauteur de 0,95 M€ cette évolution, notamment l'impact en année pleine des recrutements survenus en 2023. Il est à préciser que les créations de poste en 2024 seront limitées à l'ouverture de la médiathèque intercommunale située à Balaruc-les-Bains pour laquelle deux 2 ETP sont prévus en 2024 contre 4 initialement programmés.

Enfin, la revalorisation des rémunérations explique pour 158 k€ cette hausse (avancement de grade, revalorisation du régime indemnitaire, rupture conventionnelle).

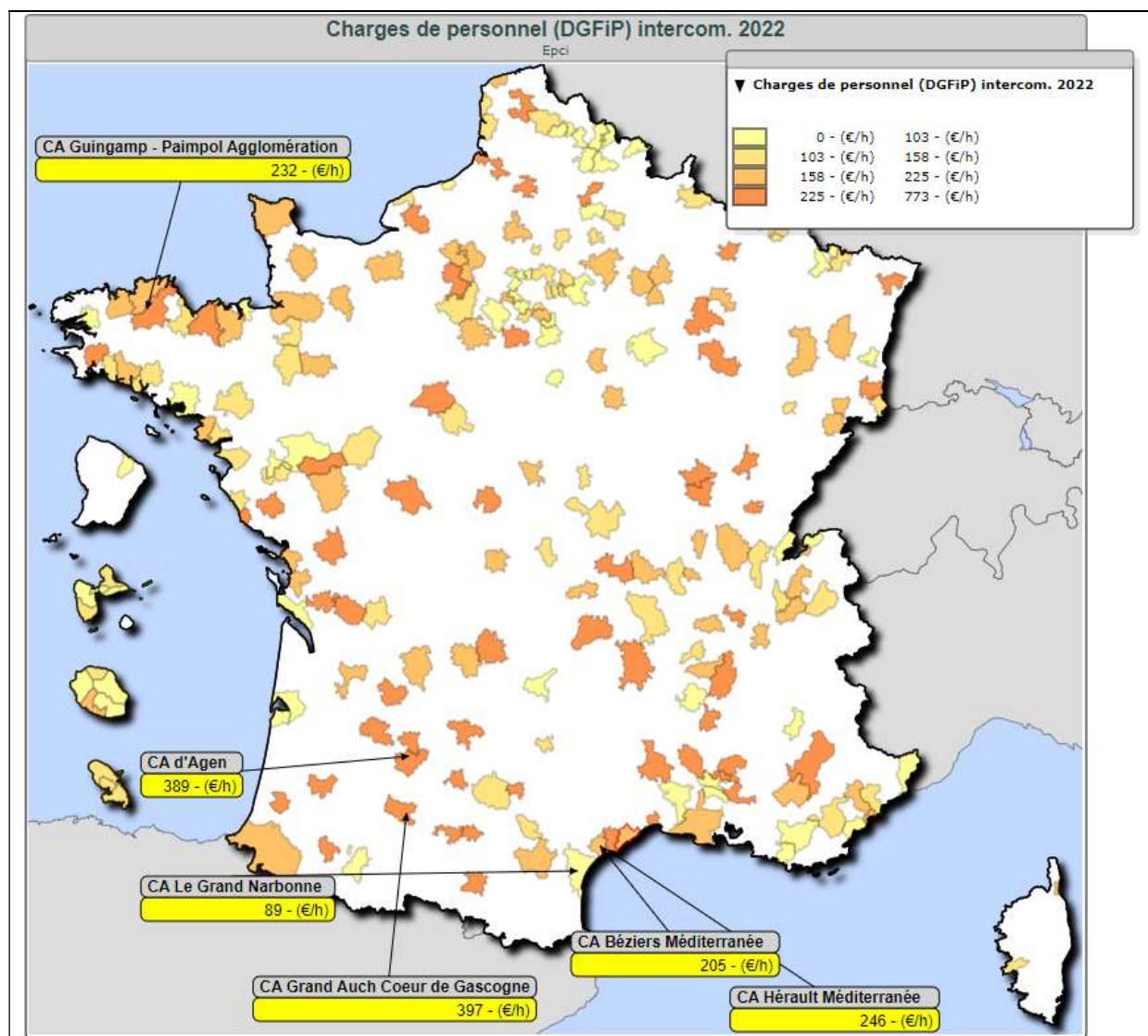
FOCUS Sur les impacts financiers de la mutualisation des services :

L'organisation de l'agglomération est caractérisée par une forte intégration des services entre l'EPCI et ses Communes membres. A cet égard, en 2024, la refacturation des services œuvrant au profit des communes est évaluée à 6 674 364 €.

Aussi, afin d'avoir un aperçu de la masse salariale dédiée aux seules compétences de l'agglomération, il convient de déduire le montant de cette refacturation. Ainsi, sur les 30,2 M€ de charges de personnel inscrit au budget 2024, seuls 23,5 M€ sont dédiés à l'exercice des compétences propres de l'EPCI.

Données RH brute BP 2024	30 200 000
Refecturation communes en 2024	6 674 364
Masse salariale dédiée à l'EPCI en 2024	23 525 636
population INSEE	128 868
Dépenses RH /habitant	183

Rapportées au nombre d'habitant, les dépenses de personnel de SAM se situent dans la moyenne des EPCI de même strate situés dans un environnement touristique comparable.



- Participation d'équilibre au bénéfice du budget déchet : 3,2 M€ soit + 1,98 M€

Confrontée à la hausse du coût du service (construction d'une nouvelle unité de traitement des déchets, participation au nouveau centre de tri, hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), indexation des marchés de collecte), le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale ont été insuffisant en 2023 pour financer le service de la collecte et de traitement des déchets, impliquant dès lors le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal de SAM. En l'absence de mesures correctives en matière de recettes et dans l'attente de la renégociation des marchés de collecte en 2025, le besoin de financement complémentaire en 2024 au bénéfice du budget annexe déchet est estimé à 3,2 M€, en hausse de 1,98 M€ par rapport à 2023 (1,26 M€).

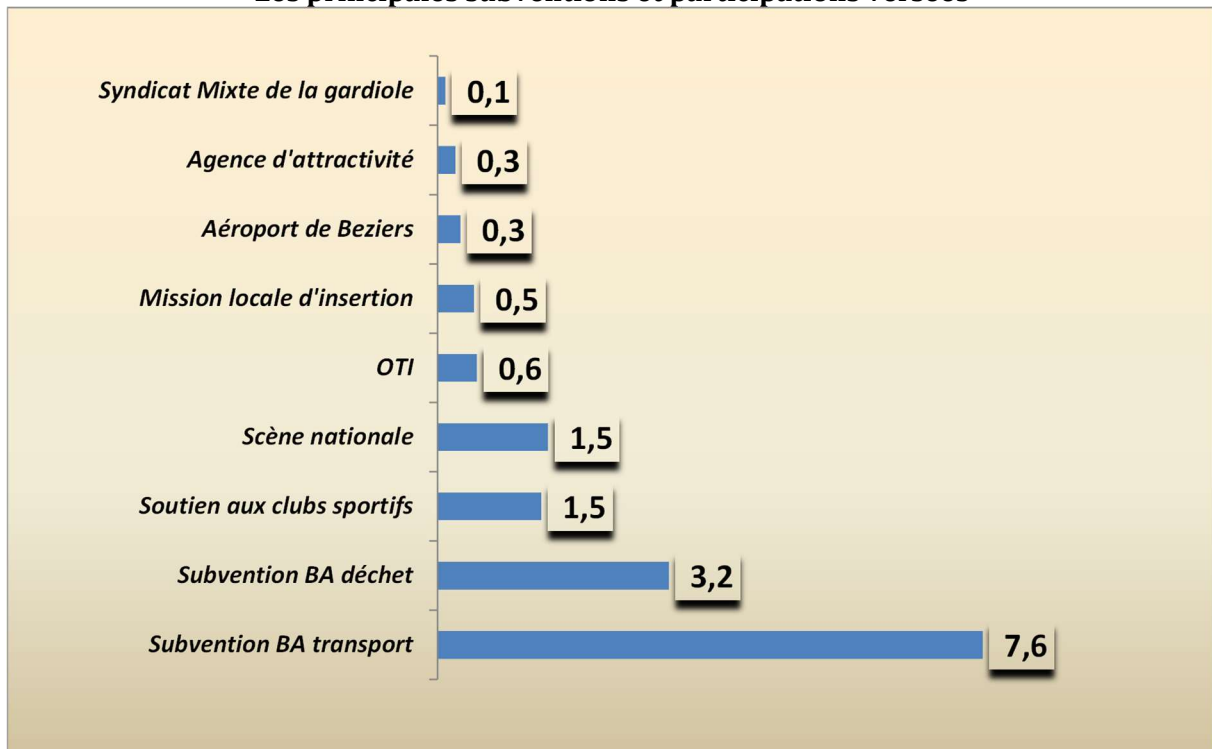
- Participation d'équilibre au budget transport : + 0,72 M€

En 2024, la participation à l'équilibre financier de la compétence transport au moyen du versement du subvention d'équilibre au budget annexe dédié est évaluée à 7,6 M€ en hausse de 0,72 M€.

- Charges d'intérêt de la dette : + 1 M€

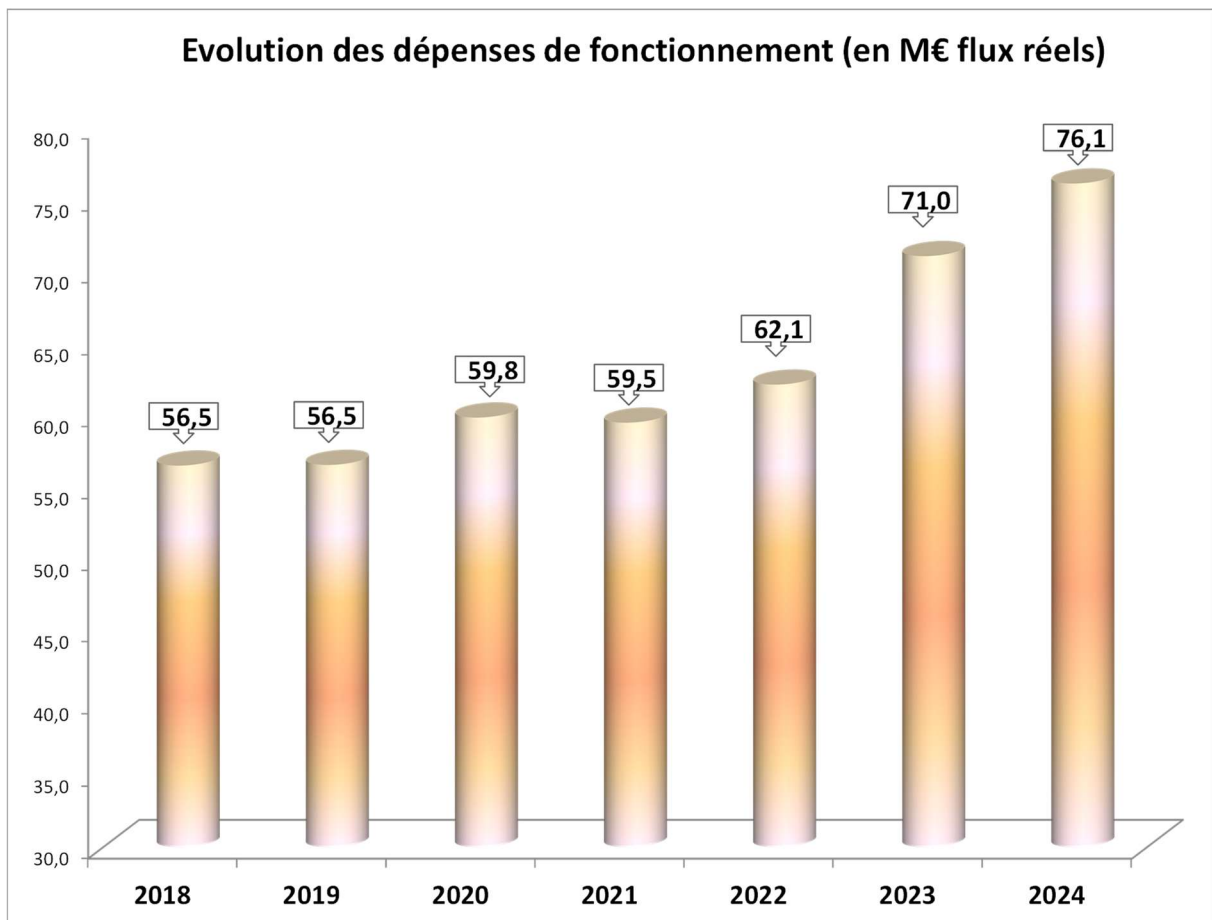
Afin de financer l'important programme d'investissement, SAM a depuis plusieurs années recours à l'emprunt (16,3 M€ en 2023). En 2024, le recours à la dette est estimé à 19,96 M€. Associé à une forte hausse des taux d'intérêt depuis 2023, les charges d'intérêt résultant du recours à ce levier financier a pour effet d'impacter fortement à la hausse ce poste de dépense.

Les principales subventions et participations versées



Précisons que la subvention versée auprès du SMTB se monte à 898 k€ en 2024, incluant la participation annuelle (788 k€) et une participation complémentaire au titre du financement des études relatives au SCOT.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en M€ flux réels)



- Dépenses d'ordre de fonctionnement : 23,54 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chap. 042 pour 8 M€) et le virement à la section d'investissement (chap. 023 pour 15,54 M€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement.

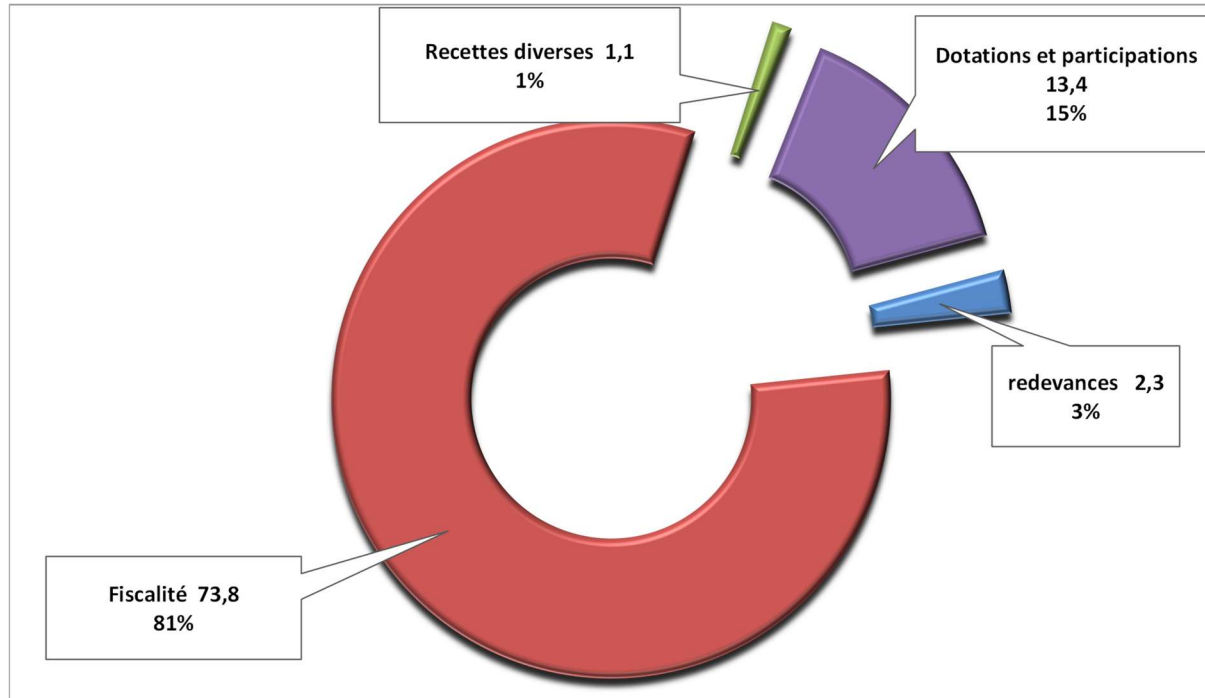
Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens.

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement minoré des dotations aux amortissements et qui sera utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

B. Recettes de Fonctionnement : 99,64 M€

- Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 2023): 90,53 M€

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe ou transférée, constitueront la part essentielle des ressources de l'agglomération, soit 81 %. Les dotations qui sont constituées principalement de la DGF et des compensations fiscales versées par l'Etat représentent le second poste de recettes, suivi des redevances tarifaires perçues auprès des usagers des services payants (piscines, médiathèques).



La fiscalité :

Les orientations budgétaires pour 2024 sont basées sur une stabilité des taux et une revalorisation des bases fiscales (décidée par l'Etat en fonction de l'inflation) de 3,9%.

En 2024, le produit fiscal stricto sensu à percevoir par Sète agglomération méditerranée est ainsi estimé, sur cette base à 70,5 M€.

Bases nettes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	191 442 152	197 125 718	200 362 412	42 879 634	44 625 680	51 476 982	54 019 430
Foncier bâti	154 908 296	158 297 481	160 972 510	158 082 163	165 513 606	179 001 927	186 863 833
Foncier non bâti	1 542 992	1 939 085	1 794 210	1 617 895	1 638 943	1 684 892	1 750 603
Cotisation foncière des entreprises	34 749 716	34 054 621	34 616 943	29 550 043	31 752 663	35 224 444	36 289 161
Taux							
Taxe d'habitation	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	20,18%	20,18%
Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%	4,10%
Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Cotisation foncière des entreprises	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%
Produits							
Produit taxe d'habitation	22 149 857	22 807 446	23 181 931	4 961 174	5 163 191	10 388 055	10 901 121
+ Produit foncier bâti	3 268 565	3 340 077	3 396 520	3 335 534	3 856 467	7 339 079	7 661 417
+ Produit foncier non bâti	78 847	99 087	91 684	82 674	83 750	86 098	89 456
+ Produit cotisation foncière des entr	13 861 662	13 584 388	13 808 699	11 787 512	12 666 137	14 051 031	14 475 746
+ Produit CVAE	4 304 763	4 964 347	4 971 770	4 983 901	4 884 503		
+ Produit IFER	593 846	592 115	598 584	620 975	693 071	747 362	750 000
+ Produit TA FNB	328 281	517 578	441 121	350 974	344 639	336 256	344 662
+ Produit TASCOT	1 145 304	1 149 707	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 423 837	1 460 856
GEMAPI				3 500 000	3 410 000	3 410 000	3 410 000
+ Rôles supplémentaires	463 826	838 880	568 734	574 649	1 174 066	513 896	525 000
= Produit contributions directes	46 194 951	47 893 625	48 276 838	31 502 222	33 469 103	38 295 614	39 618 259
+ FPIC net	1 224 027	1 433 650	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 621 332	1 684 238
+ Fraction TVA-TH nette				20 426 276	22 407 948	23 019 683	23 618 195
+ Fraction TVA-CVAE nette						5 456 196	5 598 057
= Produit fiscal large	47 418 978	49 327 275	49 761 037	53 499 450	57 444 465	68 392 825	70 518 748

Les principales dotations :

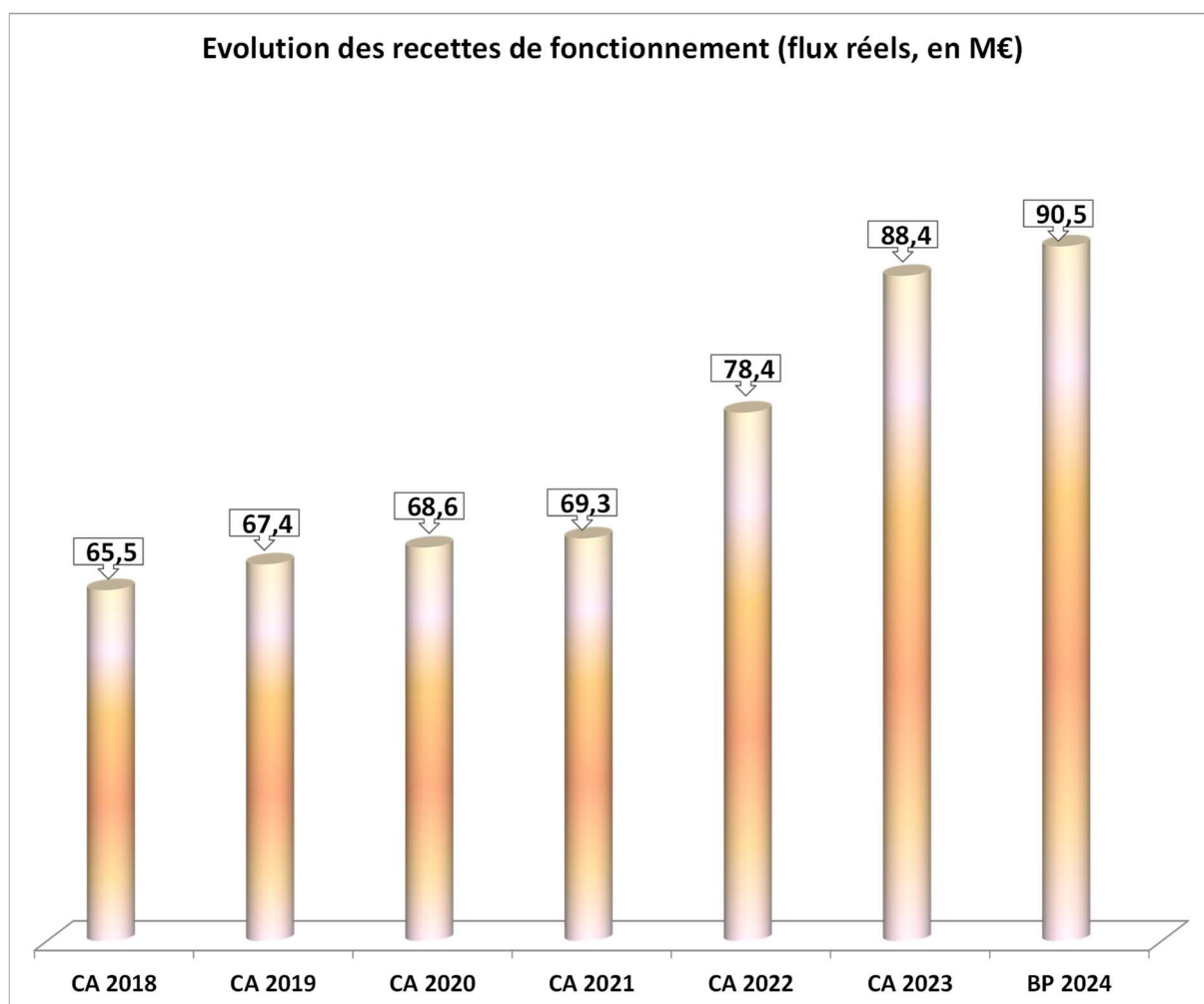
En 2024, la DGF est évaluée à 7,7 M€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 11,33 M€. Pour mémoire, les dotations de compensations ont pour objet de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, telle que l'exonération pour moitié des bases de CFE des locaux industriels et dont la perte a représenté près de 2,6 M€ en 2023.

Evolution des principales dotations versées par l'Etat

DGF (composantes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de base	762 014	795 482	801 195	791 950	832 012	785 923
+ Dotation de péréquation	1 921 851	1 994 075	2 024 913	1 910 516	2 035 734	1 900 490
= Dotation d'intercommunalité spontanée	2 683 865	2 789 557	2 826 108	2 702 466	2 867 746	2 686 413
- Ecrêtement	0	0	0	0	0	0
+ Garantie	92 649	0	0	147 035	13 703	78 613
= Dotation d'intercommunalité avant minorations	2 776 514	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	2 765 026
- Contribution RFP	0	0	0	0	0	0
= Dotation d'intercommunalité	2 776 514	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	2 765 026
+ Dotation de compensation	5 360 488	5 262 482	5 158 841	5 045 679	5 016 385	4 941 547
= Dotation globale de fonctionnement	8 137 002	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	7 706 573

DGF élargie aux dotations de compensations

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	8 137 002	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	7 706 573
+ Compensations fiscales	2 533 240	2 725 096	3 051 864	3 235 745	3 525 408	3 626 715
= Dotations larges	10 670 242	10 777 135	11 036 813	11 130 924	11 423 243	11 333 288



En 2024, la hausse des recettes de fonctionnement est évaluée à + 2,4 % sous l'effet, principalement, de la hausse attendue des bases fiscales (+3,9 %).

- Part du résultat de fonctionnement reporté intégré à la section de fonctionnement: 7,9 M€

Cette inscription correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2023 au sein de la section de fonctionnement, soit 7,9 M€. Cet excédent contribuera au financement des dépenses d'investissement 2024.

- Recettes d'ordre de fonctionnement : 1,2 M€

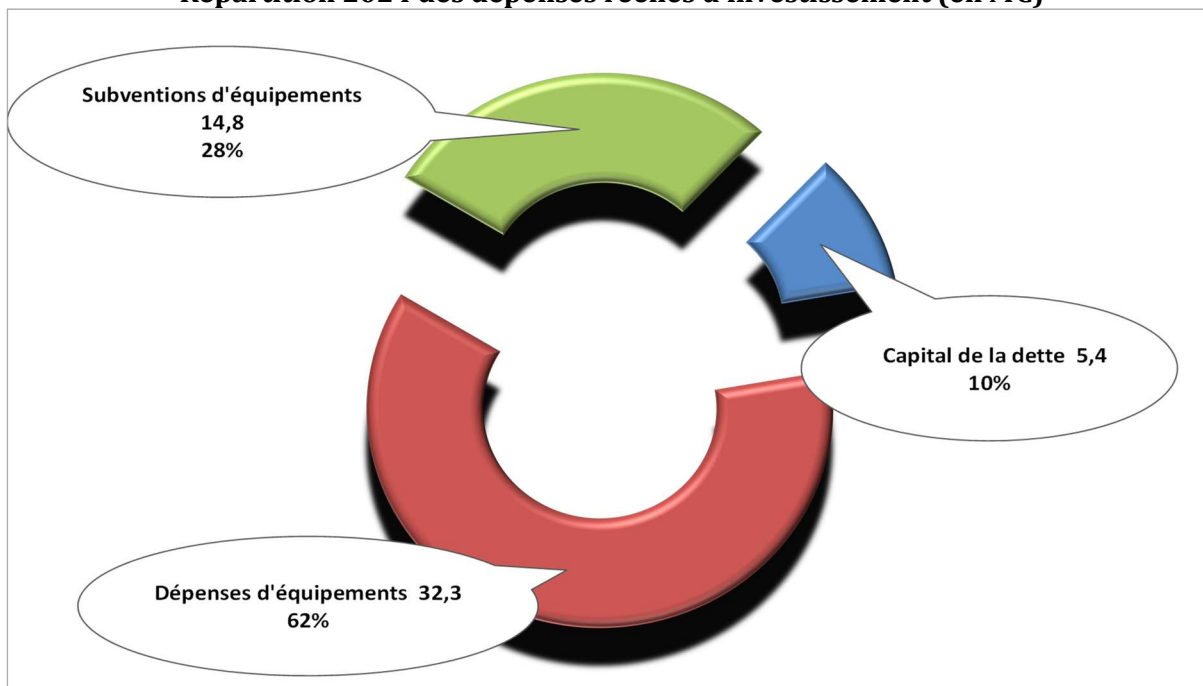
Les recettes d'ordre de la section retracent les écritures d'amortissement des subventions d'équipement, lesquelles sont estimées à 1,2 M€.

III. Section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement : 61 M€

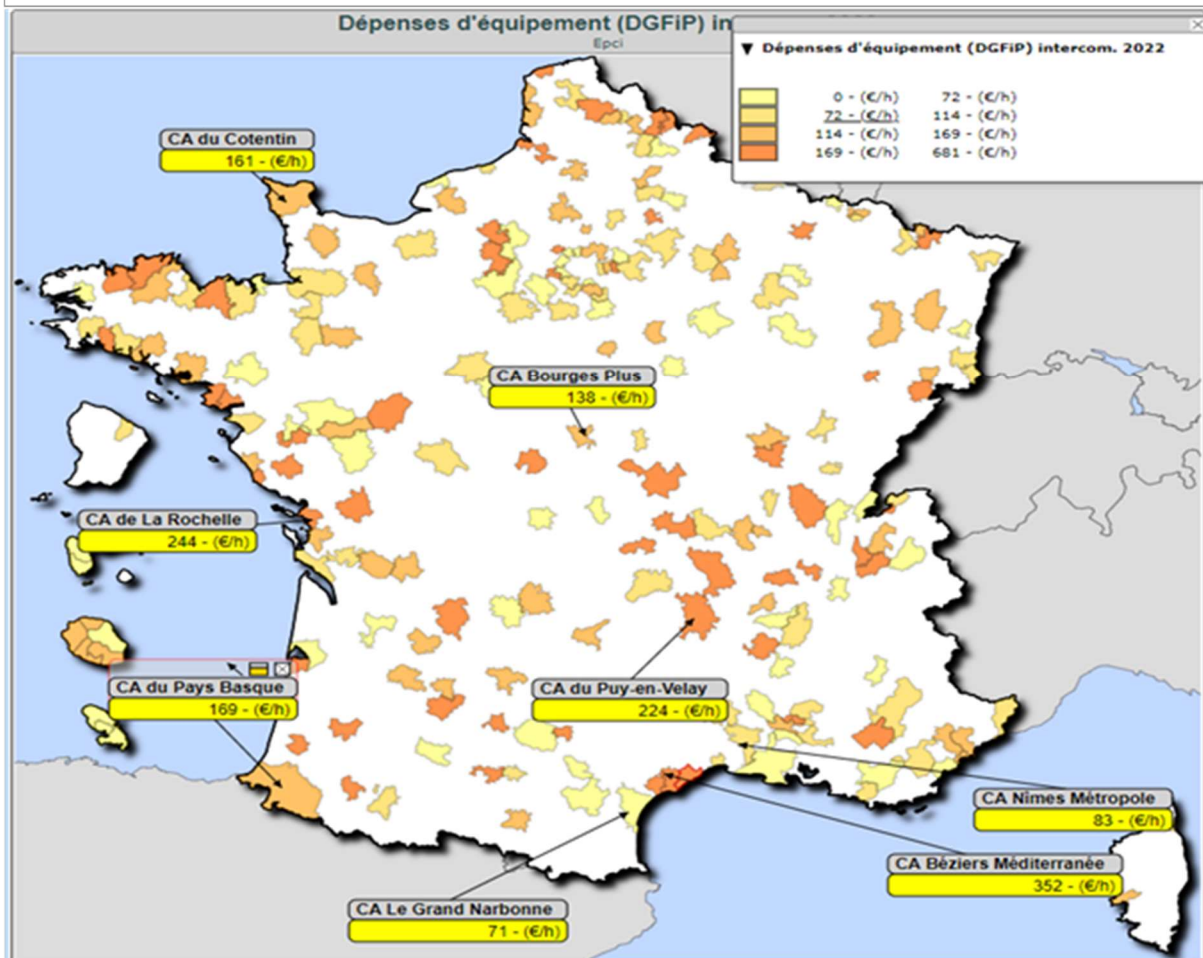
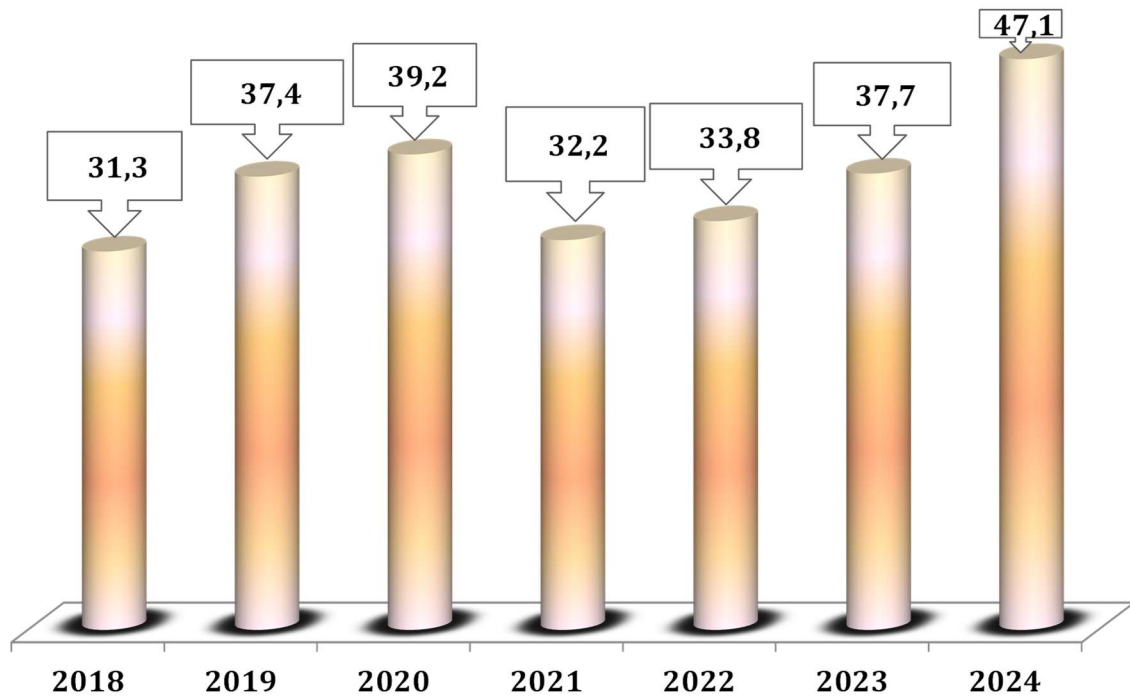
- Les dépenses réelles d'investissement : 52,6 (hors résultat reporté) M€

Répartition 2024 des dépenses réelles d'investissement (en M€)

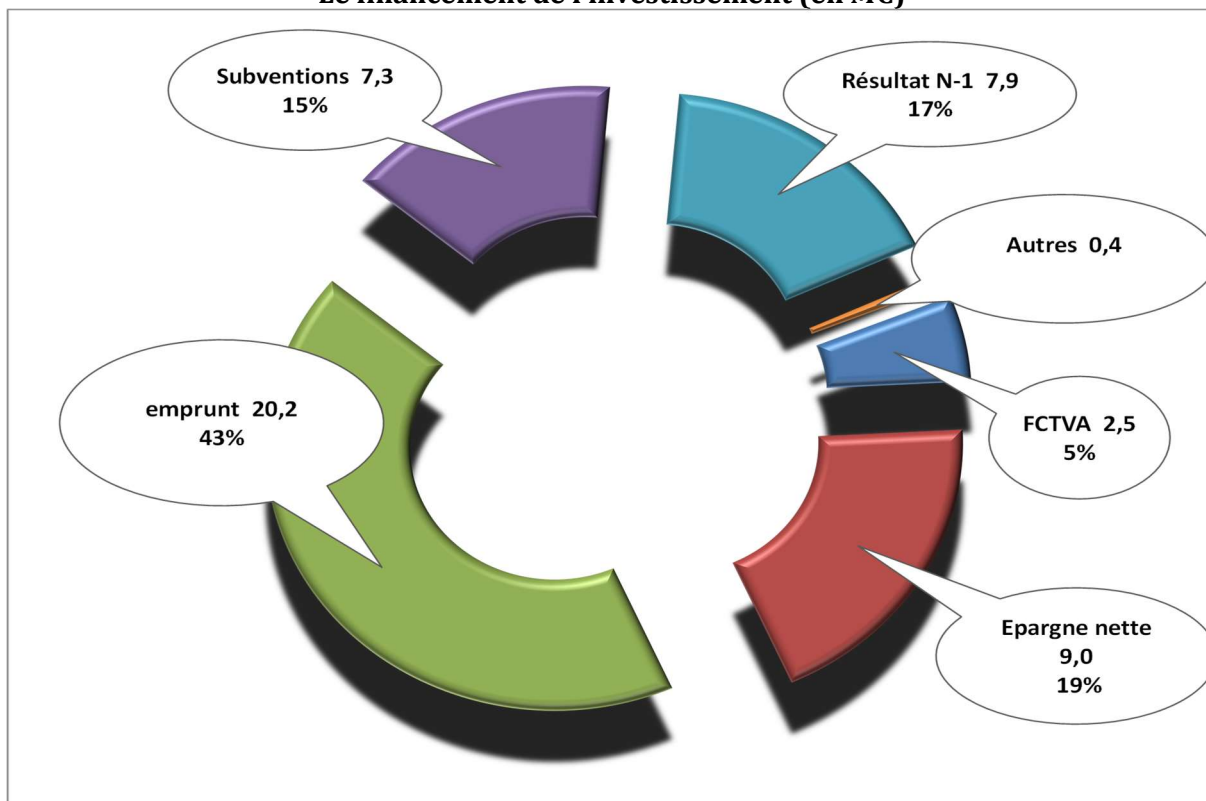


En 2024, le volume d'investissement porté par l'agglomération, tous budgets confondus, est évalué à 66,8 M€ (519 €/habitant) dont 47,1 M€ pour le seul budget principal (365 €/habitant). Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 5,4 M€, en croissance constante sur les quatre derniers exercices, traduction du fort recours au levier de l'endettement pour financer la politique d'investissement de l'EPCI.

Dépenses d'équipements et d'aménagement (en M€)



Le financement de l'investissement (en M€)



En 2024, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (43%), l'autofinancement net (19 %), le résultat 2023 reporté, (17 %), les subventions (15 %) et le FCTVA (5%).

Déficit d'investissement reporté : 6,2 M€

Cette inscription correspond au déficit 2023 de la section d'investissement qui est reporté en 2024. Précisons que ce déficit est financé par une partie des excédents 2023 de la section de fonctionnement (inscription au compte 1068 en recettes de la section d'investissement)

Dépenses d'ordre d'investissement : 2,2 M€

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement retracent deux types de flux financiers :

- Les dotations à l'amortissement des subventions : 1,2 M€
- L'intégration dans l'actif de l'EPCI d'études et d'avances versées auprès des entreprises (1 M€) : ces retraitements comptables ont pour objet de valoriser le patrimoine de l'EPCI en intégrant l'ensemble des coûts nécessaires aux constructions et autres aménagements patrimonial).

B. Les recettes d'investissement : 61 M€

- Recettes réelles d'investissement : 36,46 M€

Le recours à l'emprunt est évalué à 20,15 M€ en 2024 (en 2023 il a atteint 16,3 M€). En effet, au regard du volume d'investissement prévu en 2024, les ressources propres¹ ne sauraient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

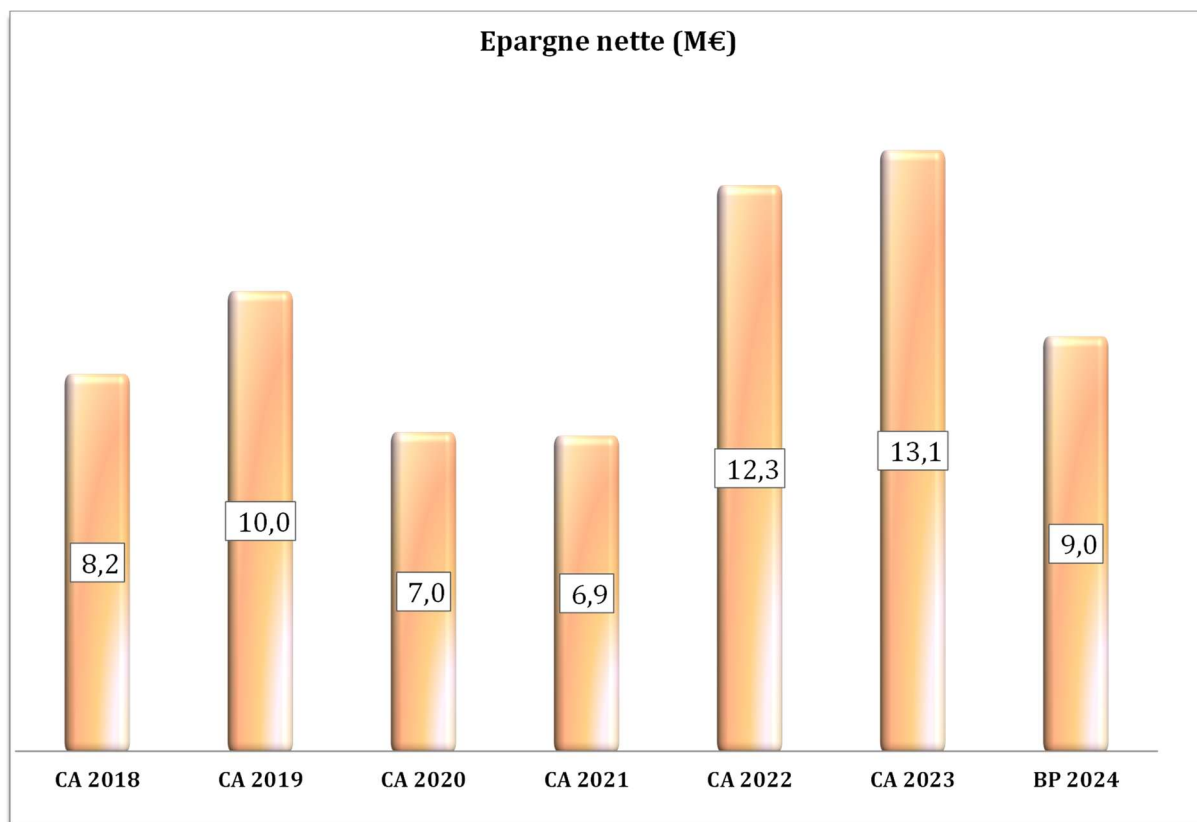
- Recettes d'ordre d'investissement : 24,54 M€

Les recettes d'ordre de la section sont composées des dotations aux amortissements (chap. 040 pour 8 M€), par le virement à la section d'investissement (chap. 021 pour 15,54 M€) traduisant ainsi l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement. Enfin, sont retracées au chapitre 041 les écritures patrimoniales pour 1 M€.

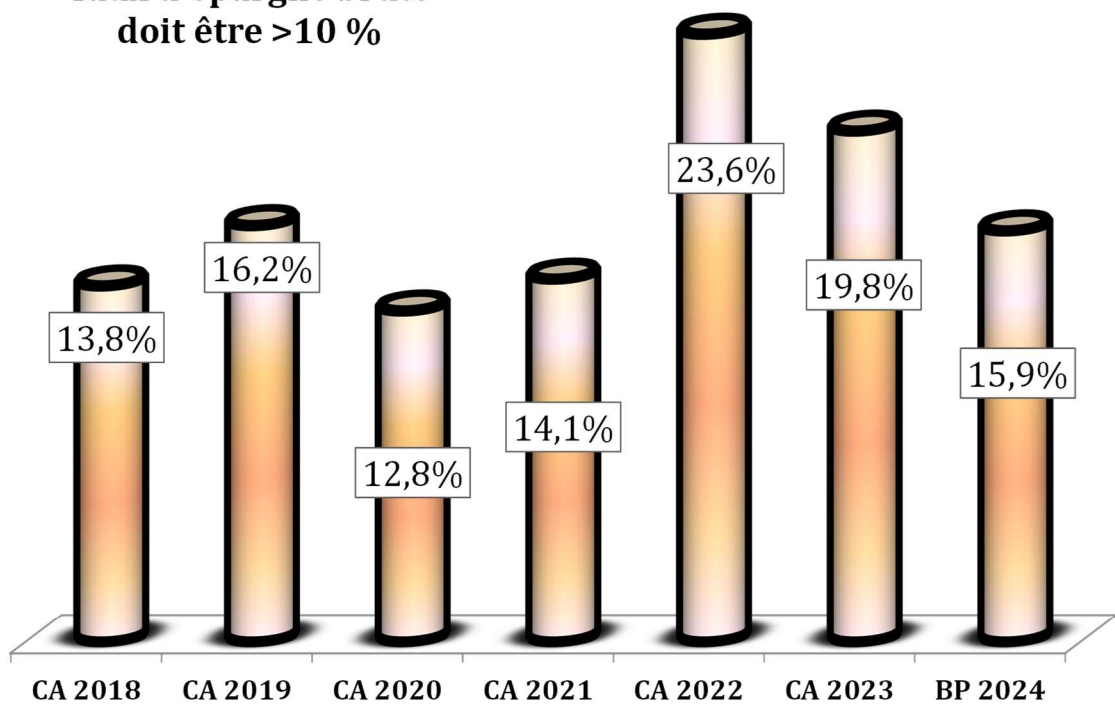
¹ Les ressources propres ont deux origines : interne (autofinancement, cession d'actifs) et externe (dotations de type FCTVA, les subventions non transférables, c'est-à-dire les subventions qui s'incrémentent au bilan car finançant un bien non encore amorti, remboursements d'avances etc.).

IV. Les principaux indicateurs financiers

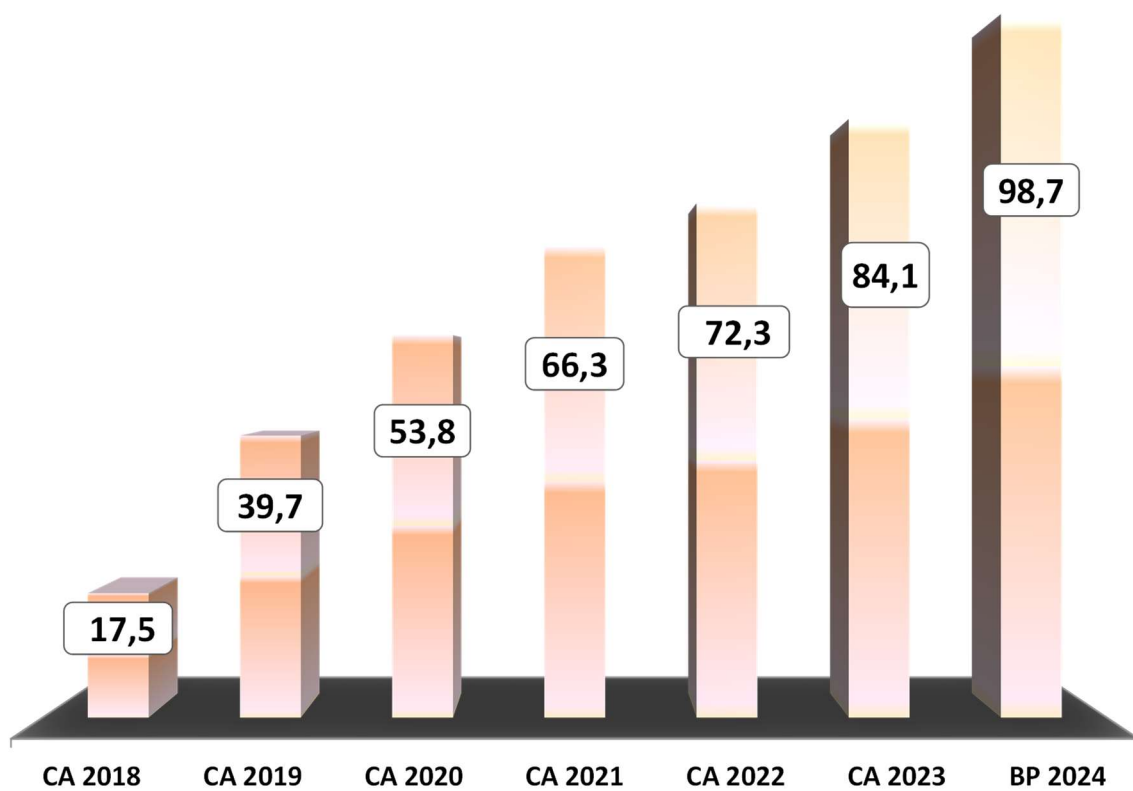
	2018	2019	2020	2021	2022	CA 2023	BP 2024
EPARGNE BRUTE	9 054 469	10 888 283	8 817 026	9 757 136	16 330 743	17 555 030	14 437 116
EPARGNE NETTE	8 215 600	10 026 435	6 950 907	6 872 868	12 330 606	13 094 795	9 037 116
résultat consolidé de fin d'exercice	905 567	8 880 267	5 429 927	6 503 274	6 522 199	7 905 872	75 427
Variation du fonds de roulement	-2 712 297	7 974 701	-3 450 340	1 073 347	18 925	1 383 673	-
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	6	57	33	40	38	41	0
Recours à l'emprunt	6 000 000	21 200 000	18 000 000	15 440 000	10 000 000	16 300 000	20 153 336
Taux d'épargne brute (doit être >10 %)	13,81%	16,15%	12,84%	14,08%	23,56%	19,81%	15,95%
Taux d'endettement	26,63%	58,83%	78,34%	95,71%	92,20%	95,00%	109,27%
stock de la dette au 31/12/N	17 452 826	39 659 048	53 773 256	66 328 988	72 328 851	84 168 616	98 921 952
Capacité de désendettement	1,9	3,6	6,1	6,8	4,4	4,8	6,9

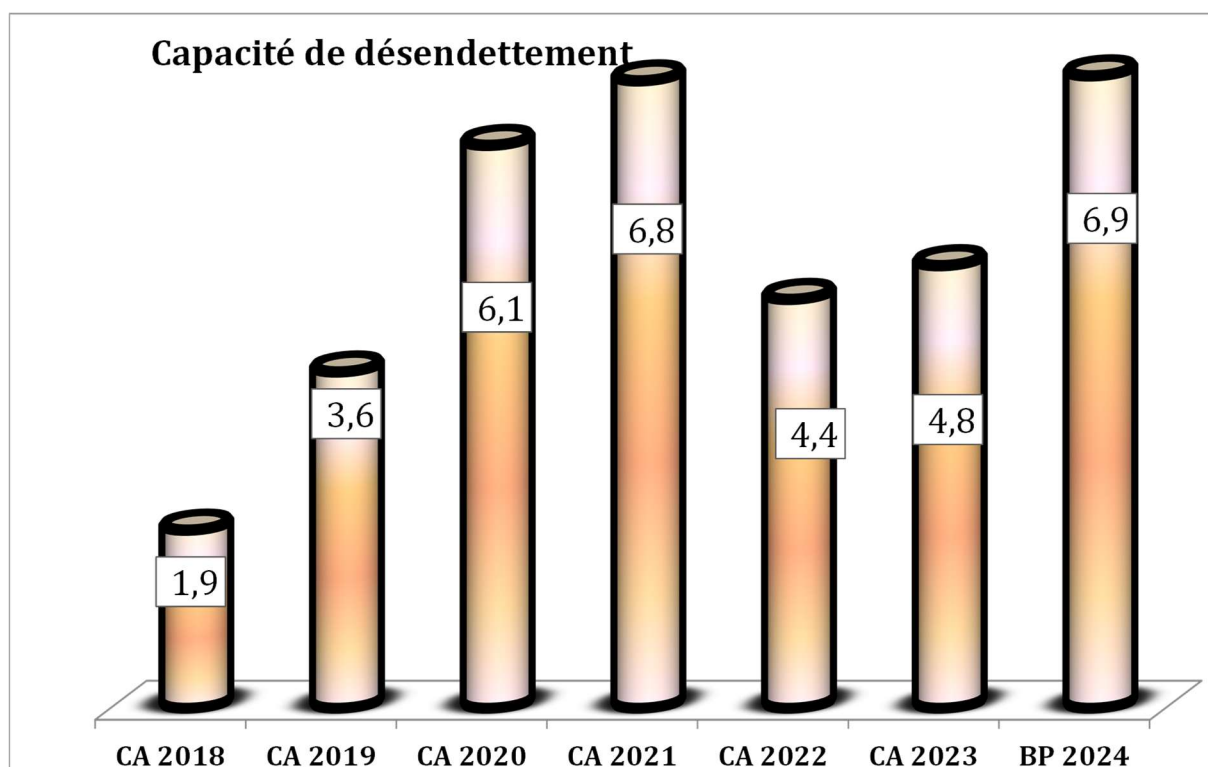


**Taux d'épargne brute
doit être >10 %**



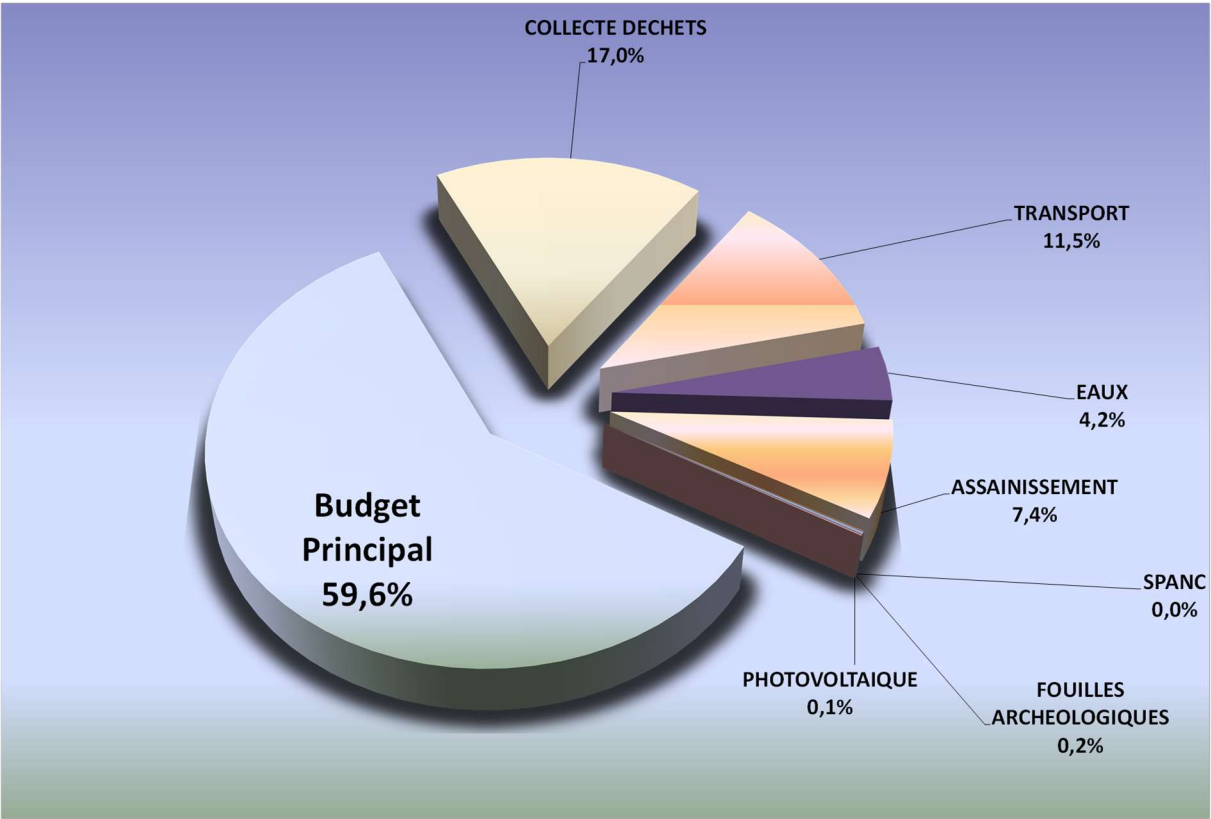
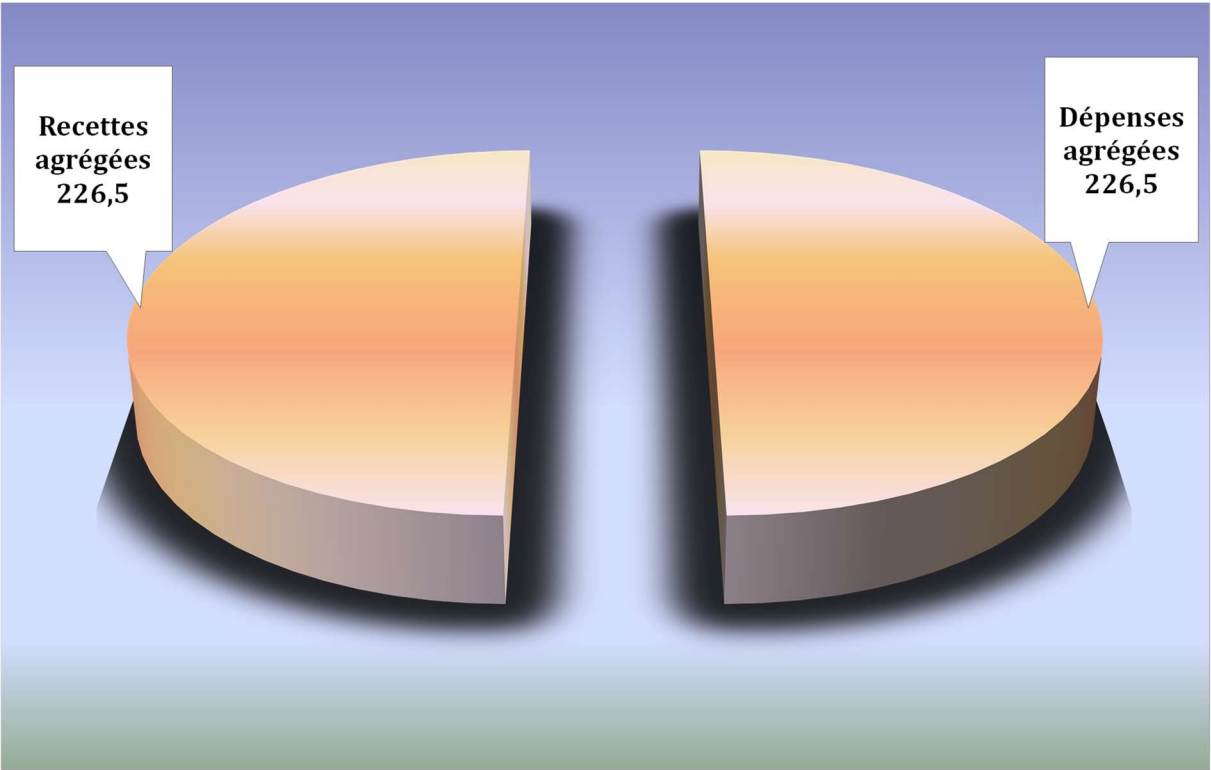
Stock de la dette (en M€)





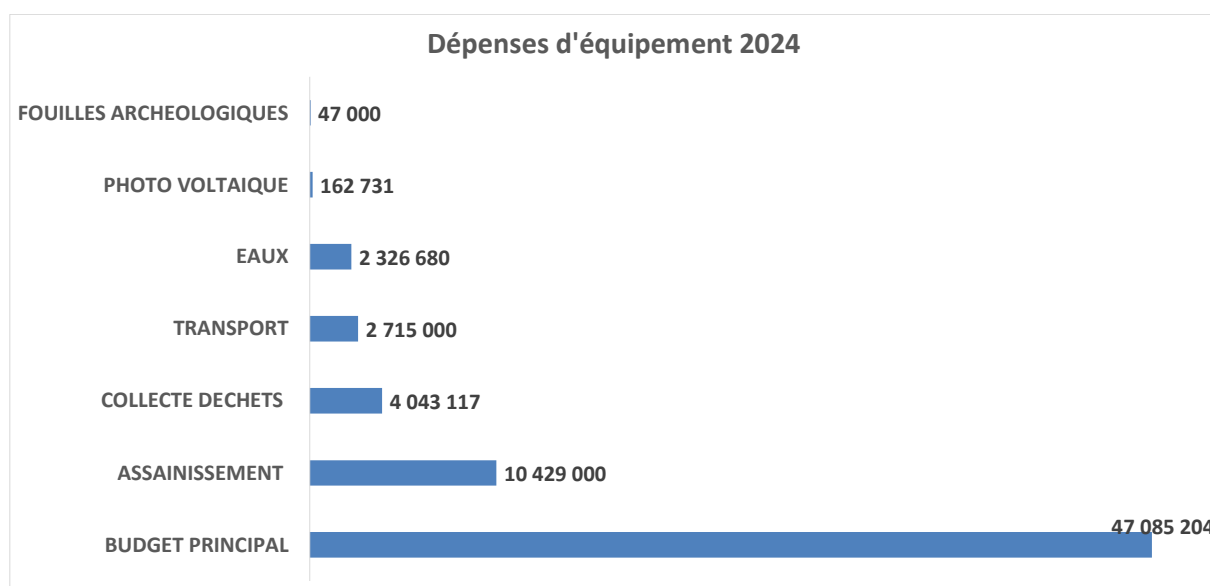
L'autofinancement net de l'EPCI (9 M€) a pour effet de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt. Fin 2024, la capacité de désendettement serait de 6,9 années et le stock de la dette de 98,7M€.

SITUATION BUDGETAIRE AGREGEE 2024



Principaux indicateurs agrégés					
Période	2020	2021	2022	BP 2023	BP 2024
Epargne brute (En M€)	15 916 373	23 369 674	25 686 595	25 049 509 €	22 810 835
Epargne nette (En M€)	12 007 545	16 238 632	19 467 875	17 736 509 €	14 564 835
Dette (en M€) (31/12/2023)	78 974 975	93 060 244	99 977 828	110 757 988 €	131 736 178
Capacité de désendettement (en années)	5,0	4,0	3,9	4,4	5,8

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée, SAM présenterait, au 31 décembre 2024, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 5,8 années, un autofinancement net évalué à 14,5 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 131,7 M€. Tous budgets confondus, le programme d'investissement 2024 est évalué à 66,8 M€.



INVESTISSEMENTS 2024 BUDGET PRINCIPAL + ANNEXES SAM

	BP 2024
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	647 221
MOBILIERS ET MATERIELS DES SERVICES	210 100
MATERIELS SPECIFIQUES MEDIATHEQUES	332 064
MATERIELS SPECIFIQUES PATRIMOINE	30 000
MATERIELS SPECIFIQUES CONSERVATOIRES	60 000
MOBILIER ET MATERIELS CENTRES SPORTIFS	30 000
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	1 309 385
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES 2021/2026	2 000 000
AIDES COVID THERMALISME	300 000
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES	2 300 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS CULTURELS	850 000
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE BALARUC BAINS	3 000 000
CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE MEZE	70 000
BALADE ARTISTIQUE MEDITERRANEE	500 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	4 420 000
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	
ETUDES DIVERSES PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	70 000
TRAVAUX DIVERS PATRIMOINE	75 000
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	145 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	
TVX ENTRETIEN EQUIPEMENTS SPORTIFS	200 000
CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE GARDIOLE	220 000
NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE DE FRONTIGNAN	100 000
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	520 000
SUBVENTIONS HABITAT	
SUBVENTIONS PARC PRIVE	2 500 000
SUBVENTIONS PARC PUBLIC	1 595 000
SUBVENTIONS HABITAT	4 095 000
EAUX PLUVIALES	
REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR SAM	1 700 000
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DES COMMUNES	300 000
EAUX PLUVIALES	2 000 000
GEMAPI	
BASSINS DE RETENTION	1 400 600
TRAVAUX DANS LES ZONES HUMIDES	423 668
TRAVAUX AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	820 275
LITTORAL	802 225
MESURES COMPENSATOIRES	70 100
GEMAPI	3 516 868
MOBILITE DURABLE	
REALISATION DU SCHEMA CYCLABLE (VELO + PISTE)	500 000
MOBILITE DURABLE	500 000
PARTICIPATION AUX PROJETS ETAT REGION DEPARTEMENT	
ESTACADE SETE	123 500
LGV	100 000
PARTICIPATION TVX REALISES REGION DEPARTEMENT	223 500
MOBILITE ET VOIRIE INTERCOMMUNALE	
TCSP	3 700 000
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	5 000 000
PARKING MEDIATHEQUE FRONTIGNAN	200 000
ROND POINT RD613 EMBOSSQUE	650 000
VOIRIE ZAE	250 000
AMENAGEMENT ET VOIRIE INTERCOMMUNALE	9 800 000

TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS	
TRAVAUX DIVERS SUR TERRAIN	160 000
ENTRETIEN ET AMENAGEMENT BATIMENTS	190 000
SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE	100 000
ENTRETIEN VOIRIE INTERCOMMUNALE	320 000
RENOVATION AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	300 000
TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS	1 070 000
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	
ACQUISITIONS FONCIERES	2 050 000
ETUDES PREOPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT	230 000
ZAC ENTREE EST SECTEUR NORD + VOIE NORD	2 893 896
PROJET PARTENARIAL AMENAGEMENT RECOMPO SPATIALE	280 000
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE	50 000
ACTIONS PROSPECTIVES ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	5 503 896
TRAVAUX ESPACES NATURELS	
PLANS GESTION ET TRAVAUX MASSIFS	315 000
TRAVAUX ESPACES NATURELS	315 000
AIDES AUX ENTREPRISES	
AQUADOMITIA	22 000
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES	200 000
CENTRE COMMERCIAL ILE DE THAU	42 612
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES CENTRE VILLE	150 000
AIDES AUX ENTREPRISES	414 612
EQUIPEMENT ECO ET ENSEIGNE SUP	
ZACOM BALARUC	500 000
PROGRAMME REQUALIFICATION ZAE	3 551 943
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES, ZAE	1 700 000
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5 000 000
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	10 751 943
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL	46 885 204 €

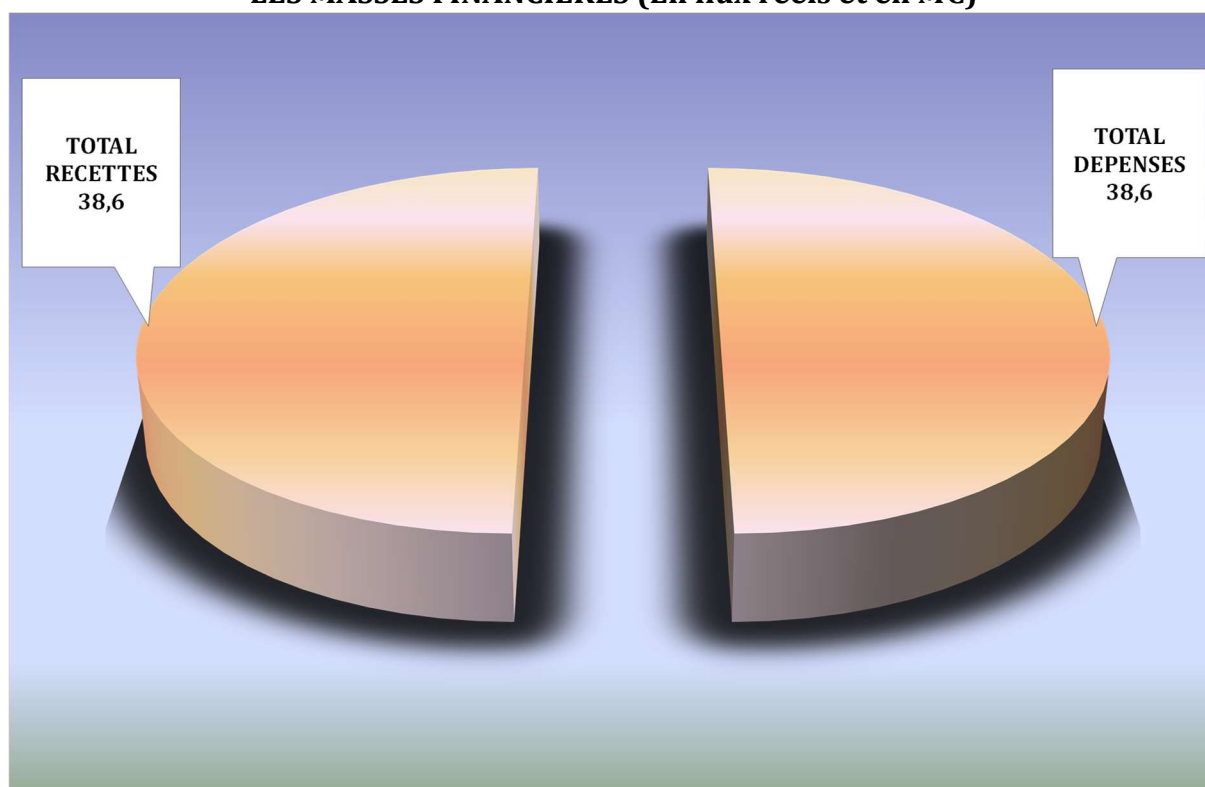
STATIONS D EPURATION EAUX USEES	1 283 900
ETUDES ET TRAVAUX EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT	1 329 400
ETUDES ET TRAVAUX RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION RESEAUX	4 587 500
CONTRAT DE GESTION INTEGREE	3 228 200
BUDGET ASSAINISSEMENT	10 429 000 €
ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT (BUS)	2 715 000
BUDGET TRANSPORTS	2 715 000 €
TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE	1 777 980
GENIE CIVIL ELECTROMECANIQUE EQUIPEMENTS	548 700
BUDGET EAU POTABLE	2 326 680 €
MATERIEL MOBILIERS DIVERS ET CONTENEURS A DECHETS	2 367 617
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DECHETTERIES	1 675 500
BUDGET COLLECTE DES DECHETS	4 043 117 €
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	162 731 €
BUDGET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	47 000 €

TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL + ANNEXES	66 608 733 €
---	---------------------

Les principaux budgets annexes

1. Le budget annexe déchet

LES MASSES FINANCIERES (En flux réels et en M€)

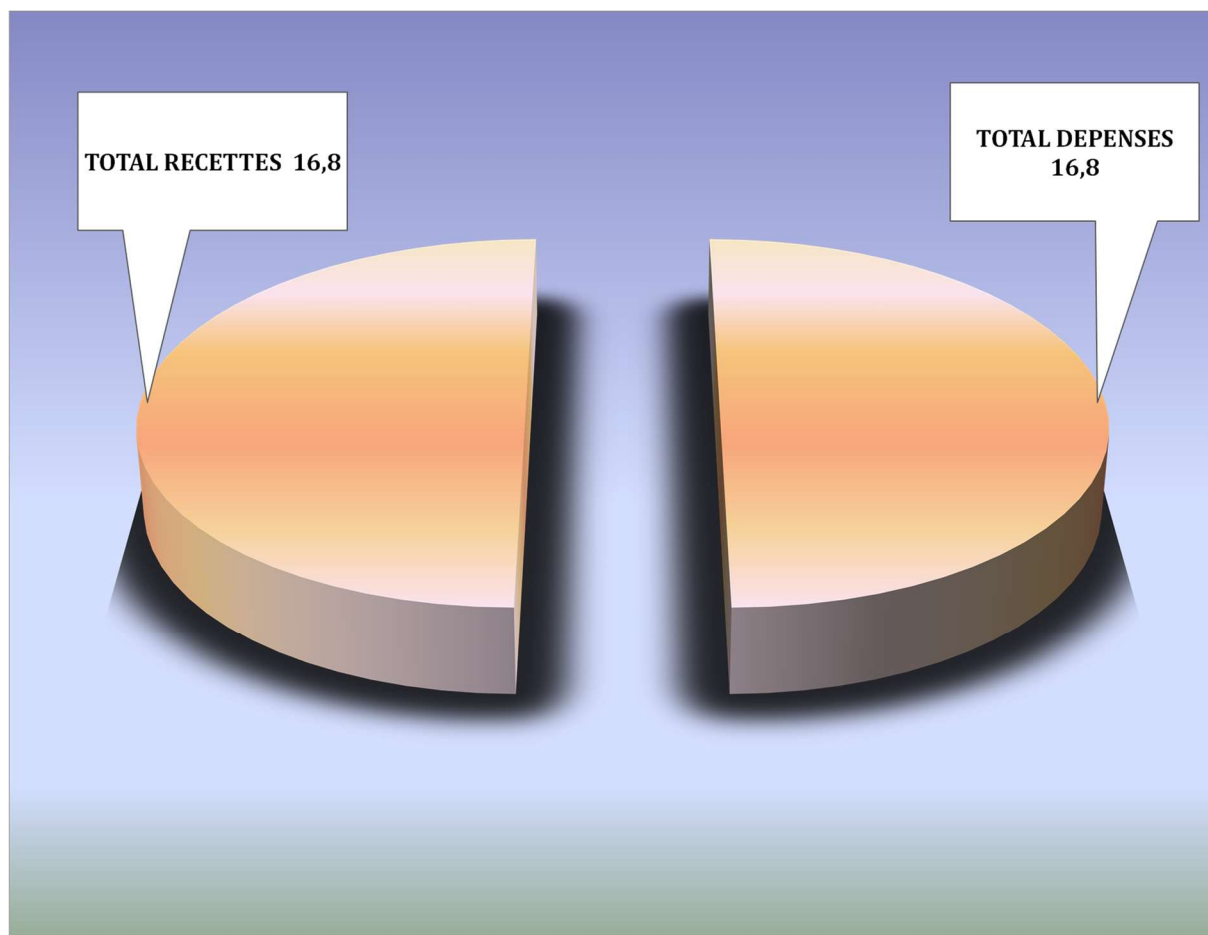


Principaux indicateurs financiers	
Période	2024
Epargne brute (En M€)	2 800 000
Epargne nette (En M€)	1 990 000
Taux d'épargne brute	7,67%
Dette (en M€) (31/12/2023)	5 252 432
Capacité de désendettement (en années)	1,9

Ce budget a pour objet de retracer financièrement la compétence « collecte et traitement des déchets ». Sa principale source de financement est la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (27,65 M€) associée à la redevance spéciale, les redevances de dépôt en déchetterie et les produits revente de produit recyclés (3,48 M€) complètent son financement endogène.

Notons que pour la deuxième année consécutive, l'équilibre financier du budget nécessite une participation du budget principal (3,2 M€ en 2024), notamment afin de financer le renouvellement des équipements (dotation aux amortissements, soit 2,9 M€).

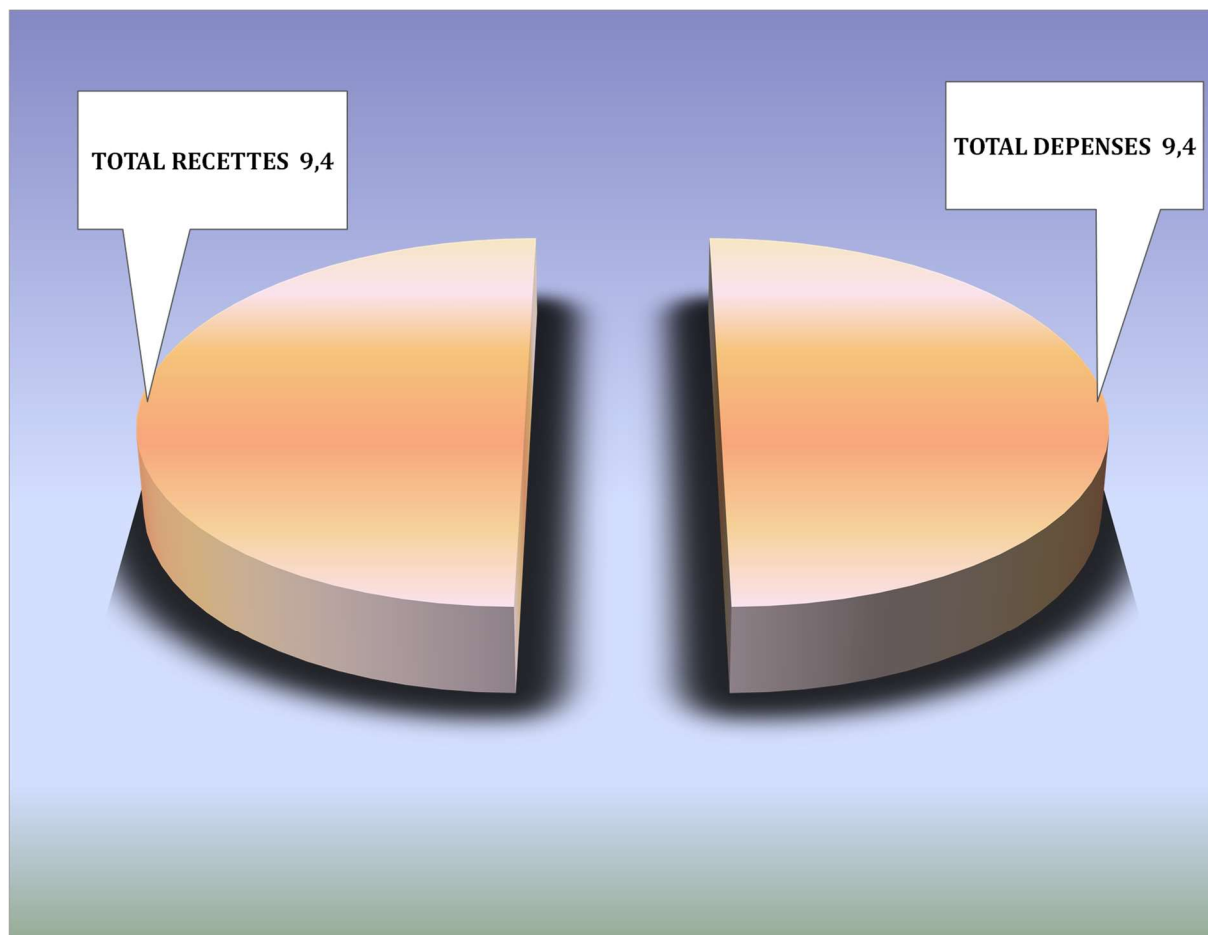
2. Le budget annexe « assainissement »



Principaux indicateurs financiers	
Période	2024
Epargne brute (En M€)	3 593 992
Epargne nette (En M€)	2 693 992
Taux d'épargne brute	46,15%
Dette (en M€) (31/12/2023)	16 617 313
Capacité de désendettement (en années)	4,6

Ce budget a pour objet de retracer financièrement la compétence « assainissement des eaux usées ». Sa principale source de financement est la redevance assainissement perçue par les services de gestion de l'eau potable sur le territoire qui collectent et reversent cette redevance (6,5 M€).

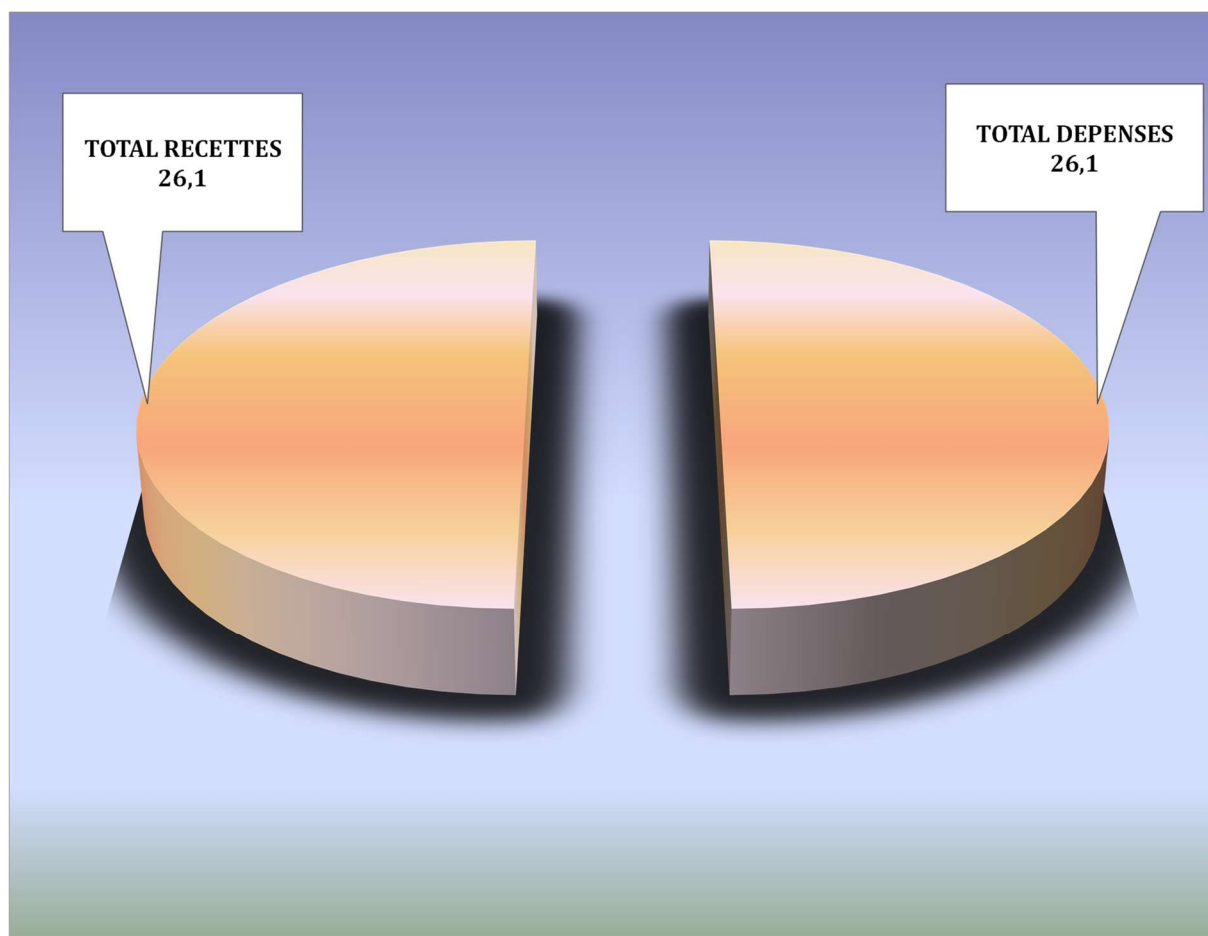
3. Le budget annexe « eau potable »



Principaux indicateurs financiers	
Période	2024
Epargne brute (En M€)	948 287
Epargne nette (En M€)	298 287
Taux d'épargne brute	18,32%
Dette (en M€) (31/12/2023)	5 137 317
Capacité de désendettement (en années)	5,4

Ce budget a pour objet de retracer financièrement la compétence « eau potable » sur les territoires de Sète et de MEZE. Sa principale source de financement est la redevance perçue au titre de la gestion de l'eau. Précisons que les redevances assainissement et celles perçues au profit de l'agence de l'eau sont récoltées dans un premier temps au sein du budget et ce au travers de la facturation de l'eau. Ces redevances sont ensuite reversées aux entités du territoire exerçant la compétence assainissement (délégataire et SAM) ainsi qu'à l'agence de l'eau.

4. Budget annexe transport



Principaux indicateurs financiers	
Période	2024
Epargne brute (En M€)	919 847
Epargne nette (En M€)	519 847
Taux d'épargne brute	4,03%
Dette (en M€) (31/12/2023)	5 756 594
Capacité de désendettement (en années)	6,3

La compétence transport est financée prioritairement par le versement mobilité dont s'acquittent les entreprises du territoire (10,2 M€), la participation d'équilibre du budget principal (7,6 M€), des recettes perçues auprès des usagers (1,95 M€) et de la participation du syndicat « Hérault transport » (1,8 M€).

